

Arguments pour le certificat COVID-19

Situation actuelle

Le manque de clarté des mesures sanitaires et de mise en quarantaine a entraîné l'effondrement de l'activité des passagers dans le transport aérien pendant la pandémie. L'aviation et le tourisme suisses, qui ont été très durement touchés par la pandémie, sont ainsi poussés dans le gouffre. Ce n'est que si elle parvient à encourager de manière globale la demande de passagers en haute saison (juillet/août) que l'aviation suisse, avec le tourisme, pourra surmonter la crise à elle seule, préserver les emplois et assurer le large lien de la Suisse avec le monde.

Position d'AEROSUISSE

Un trafic aérien performant est essentiel pour la Suisse en tant que pays enclavé et pour ses nombreuses entreprises actives au niveau international. Le système de transport aérien est complexe et ne peut pas être mis en place en quelques jours, mais nécessite un temps de préparation et des conditions cadres claires et cohérentes pour des opérations ordonnées et sûres. L'économie et la société ont également besoin de certitudes en matière de planification.

Des règles qui changent constamment déstabilisent et restreignent fortement la liberté de voyager. Compte tenu du nombre des vaccinations en Suisse et de la saison touristique estivale, des solutions doivent donc être trouvées rapidement afin d'offrir à nouveau des perspectives économiques.

Le certificat COVID peut être utilisé pour prouver que l'on a été vacciné, que l'on est guéri ou que l'on a été testé négatif du COVID-19. Avec cette preuve, on peut entrer et sortir librement du pays et la liberté générale de voyager peut être garantie. Le certificat COVID permet d'ouvrir les frontières en Europe et dans d'autres régions du monde, quel que soit le développement de la pandémie.

Le certificat COVID facilite les voyages : avec le certificat, soit sous forme numérique, soit sous forme papier incluant un code QR, il est possible d'apporter la preuve indubitable de vaccinations, de tests négatifs ou de la guérison de la maladie de Corona. Ce certificat est reconnu mutuellement par l'UE et les États membres respectifs.